



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Novembre 2021

Ouverture de la séance à 20 H 30

L' an 2021 et le 10 Novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué , s' est réuni à la mairie en séance publiques dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal sous la présidence de VOISIN Patrice, Maire.

Etaient présents : M. VOISIN Patrice, Maire, Mmes : AUVRAY Virginie, GRAUX Mélanie, GUICHARD Delphine, LAURENT Sophie, PINET Odile, TALHOUARN Sylvie, MM : CHATEIGNER Cyrille, GUISET Eric, MILLET Emmanuel, PICAULT Alain

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mmes : BENOIST Pauline à Mme GUICHARD Delphine, GRAND CLEMENT Anaïs à Mme PINET Odile, MM : BRETON Julien à M. MILLET Emmanuel, PADOVAN Clément à M. GUISET Eric

Absents : Mme DE MACEDO Jessica, MM : GUERIN Pierre-Henri, JANISSON Denis, ROJO Sébastien

Date de la convocation : 05/11/2021

Date d'affichage : 05/11/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 17/11/2021

et publication ou notification

du : 17/11/2021

I. PREAMBULE

A été nommé(e) secrétaire : Mme GRAUX Mélanie

A. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2021.

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 novembre 2021 est adopté.

B. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Présentation du rapport sur le service public de l'assainissement
- Demande de subventions - Création d'un espace France Services - Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)
- Marché organisation et animation des activités extrascolaires et périscolaires (ALSH, accueil périscolaire et temps méridiens) du 03 janvier 2022 à la fin des vacances d'été 2027.
- Convention d'occupation précaire et révocable - bâtiment Eléna - boulevard de Vaucouleurs
- Marché de requalification de voirie, travaux d'eau potable, enfouissement des réseaux et éclairage public boulevard du 15 août 1944 et reprise de bordures caniveaux rue Trianon et route de Villeneuve
- Marché de travaux de mise en conformité accessibilité pour les personnes en situation de handicap -
- Programme 2019-2020-2021 - Phase 3 : Salle Coquillette, école maternelle, ESP, église, salle Yves C

II. AFFAIRES DELIBERATIVES

Présentation du rapport sur le service public de l'assainissement

réf : D_2021_067

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus.

Il répond à l'obligation de transparence prévue par l'article 73 de la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier). Elle précise :

« Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement destiné notamment à l'information des usagers. »

« Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 321-6. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Prend acte** du rapport annuel sur le service public d'assainissement de l'année 2020.

Demande de subventions - Création d'un espace France Services - Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

réf : D_2021_072

La commune de Patay souhaite renforcer et simplifier l'accès aux services de proximité mais aussi améliorer et favoriser la qualité de la relation avec les usagers des services publics. Le dispositif et label « France Services » offre l'opportunité de renforcer le lien entre le citoyen et l'administration. La simplification des démarches, le guichet unique et l'accompagnement sont des outils précieux au service de tous. La convivialité, l'orientation, l'information seront au cœur de l'accueil et de l'animation de France Services. Tous les publics seront reçus, et la structure proposera une offre de services hétérogène.

Piloté par le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales via l'A.N.C.T., le réseau France Services vise à faciliter l'accès des citoyens à un panier de services

publics de qualité. Les usagers disposent d'un lieu d'accueil de proximité et d'accompagnement avec pour objectif de faciliter les démarches désormais dématérialisées et de garantir l'accès à leurs droits.

Chaque structure labellisée bénéficie d'un financement de 30.000 € par an.

Dans chaque structure France Services, une offre de services et d'accompagnement est représentée par :

Six opérateurs : Pôle emploi, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, Caisse Nationale d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole et la Poste,

Trois administrations partenaires : Intérieur, Finances et Justice.

La présence des partenaires cités ci-dessus est assurée via l'organisation de formations métiers aux agents de la France Services, l'assistance à l'utilisation d'outils numériques facilitant la dématérialisation des démarches administratives, ainsi qu'un service de proximité (coordonnées de référents pour chaque opérateurs, application Administration+) permettant un contact avec un professionnel pour la résolution des situations complexes, ou la mise en relation de l'utilisateur avec un point d'accueil spécialisé.

Les agents polyvalents de la France services (agent d'accueil et d'accompagnement et chargée du projet accueil) apportent directement aux usagers une information et un accompagnement de premier niveau dans leurs domaines respectifs.

Les missions principales de France Services sont :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public ;
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires ;
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives ;
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires ;
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des opérateurs.

La convention départementale France Services définit les modalités d'organisation et de gestion des France Services ainsi que l'organisation des relations entre les gestionnaires France services et les représentants locaux des partenaires nationaux signataires de l'accord cadre national France Services.

Conformément à la charte France Services, la collectivité s'engage à :

- Une ouverture minimum de 24 heures par semaine assurée par deux animateurs assurant l'accueil, l'information, l'orientation et la mise en relation avec les opérateurs partenaires.
- La mise à disposition d'un équipement informatique en accès libre à destination du public.
- Rendre accessible l'espace dédié.

Un local comportant au minimum au point d'accueil du public, un point d'attente et un espace confidentiel permettant des bonnes conditions d'entretien seront aménagés.

L'Espace France Services entre dans le champ d'application du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire.

PLAN DE FINANCEMENT Création d'une Maison France Services
--

	€ HT	€ TTC
DEPENSES		
Maçonnerie / électricité	6 969,39 €	8 363,27 €
Peintures	4 745,00 €	4 745,00 €
Aménagement de bureaux	13 303,49 €	15 964,19 €
Rideaux extérieurs	1 416,00 €	1 699,20 €
Rideaux intérieurs	4 203,07 €	5 043,68 €
Matériels informatiques	3 467,41 €	4 160,89 €
Câblage informatique	4 272,09 €	5 126,51 €
Frais divers et imprévus		
TOTAL DEPENSES	38 376,45 €	45 102,74 €
RECETTES		
Subvention Région		
Subvention Département		
Subvention FNADT – 80%	30 701,16 €	30 701,16 €
Sous-Total Subventions Publiques		
FCTVA 16,404%		7 398,65 €
Emprunt et Autofinancement		7 002,03 €
TOTAL RECETTES		45 102,74 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **Sollicite** pour 2021, le concours financier de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire pour un montant de 30 701,16 €.
- ⇒ **Précise** que le montant de l'opération s'élève à 38 376,45 € HT.
- ⇒ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- ⇒ **Précise** que ce projet est imputé sur la section investissement.
- ⇒ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dossier de demande de subvention relatif à ce projet et tout document nécessaire à la mise en œuvre.

Marché organisation et animation des activités extrascolaires et périscolaires (ALSH, accueil périscolaire et temps méridiens) du 03 janvier 2022 à la fin des vacances d'été 2027.

réf : D_2021_068

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée pour l'organisation et l'animation des activités extrascolaires et périscolaires (ALSH, accueil périscolaire et temps méridien) du 3 janvier 2021 à la fin des vacances d'été 2027.

Une consultation sous forme d'avis d'appel public à la concurrence a été lancée le 25 juin 2021 sous forme de marché à procédure adaptée.

Deux candidats ont déposé une offre :

- Charlotte loisirs ;
- Familles Rurales.

Les candidatures ont été examinées par la commission MAPA (marché à procédure adaptée) constituée pour ce marché de Monsieur le Maire, Madame Odile PINET, 1^{ère} Adjointe au maire, Madame Delphine GUICHARD, 4^{ème} Adjointe au maire, M. Stéphane CHOUIN, directeur général des services en date du 24 septembre 2021 au regard des critères prédéfinis dans l'appel d'offres :

- la qualité et la cohérence des moyens (notamment effectif et qualification des équipes d'intervention) et des objectifs éducatifs et pédagogiques, évaluées au vu du document de synthèse figurant dans l'offre du candidat, pour 60%
- le coût de la prestation, pour 40%

L'offre du candidat Charlotte loisirs a été jugée irrecevable celle-ci ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, et ne permettant pas d'identifier le prix des prestations sur la période prévue par le marché.

Après analyse, la commission MAPA de ce marché propose de retenir le prestataire Familles Rurales pour les périodes indiquées ci-dessus pour les montants indiqués en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec Familles Rurales – Association de Patay pour la période allant du 3 janvier 2022 à la fin des vacances d'été 2027 pour les montants détaillés en annexe.

Marché d'organisation et d'animation des activités extrascolaires et périscolaires de la rentrée 2022 à la fin des vacances d'été 2027
Synthèse du coût global sur la durée du marché conformément au règlement de consultation

	Année scolaire 2022/2023			
	CAF	FAMILLES	COMMUNE	FAMILLES RURALES
ALSH - Vacances scolaires et péricentre février	730,00 €	2 537,00 €	3 433,00 €	6 700,00 €
ALSH - Vacances scolaires et péricentre avril	730,00 €	2 537,00 €	3 433,00 €	6 700,00 €
ALSH - Vacances scolaires et péricentre octobre	730,00 €	2 537,00 €	3 433,00 €	6 700,00 €
ALSH - Mercredis	13 612,00 €	42 050,00 €	43 145,00 €	98 807,00 €
Accueil Périscolaire	24 199,00 €	63 800,00 €	16 263,00 €	104 262,00 €
Temps méridien			25 812,00 €	25 812,00 €
TOTAL	40 001,00 €	113 461,00 €	95 519,00 €	248 981,00 €

Année scolaire 2023/2024				
	CAF	FAMILLES	COMMUNE	FAMILLES RURALES
ALSH - Vacances scolaires et péricentre février	730,00 €	2 537,00 €	3 433,00 €	6 700,00 €
ALSH - Vacances scolaires et péricentre avril	730,00 €	2 537,00 €	3 433,00 €	6 700,00 €
ALSH - Vacances scolaires et péricentre octobre	730,00 €	2 588,00 €	3 523,00 €	6 841,00 €
ALSH - Mercredis	8 449,00 €	26 100,00 €	26 834,00 €	61 383,00 €
Accueil Péri-scolaire	15 020,00 €	40 320,00 €	19 457,00 €	74 797,00 €
Temps méridien			16 627,00 €	16 627,00 €
TOTAL	25 659,00 €	74 082,00 €	73 307,00 €	173 048,00 €
Année scolaire 2024/2025				
	CAF	FAMILLES	COMMUNE	FAMILLES RURALES
ALSH - Vacances scolaires et péricentre février	730,00 €	2 588,00 €	3 523,00 €	6 841,00 €
ALSH - Vacances scolaires et péricentre avril	730,00 €	2 588,00 €	3 523,00 €	6 841,00 €
ALSH - Vacances scolaires et péricentre octobre	730,00 €	2 640,00 €	3 603,00 €	6 973,00 €
ALSH - Mercredis	8 449,00 €	26 550,00 €	27 608,00 €	62 607,00 €
Accueil Péri-scolaire	15 020,00 €	41 040,00 €	20 116,00 €	76 176,00 €
Temps méridien			16 959,00 €	16 959,00 €
TOTAL	25 659,00 €	75 406,00 €	75 332,00 €	176 397,00 €
Année scolaire 2025/2026				
	CAF	FAMILLES	COMMUNE	FAMILLES RURALES

ALSH - Vacances scolaires et péricentre février	730,00 €	2 640,00 €	3 603,00 €	6 973,00 €
ALSH - Vacances scolaires et péricentre avril	730,00 €	2 640,00 €	3 603,00 €	6 973,00 €
ALSH - Vacances scolaires et péricentre octobre	730,00 €	2 693,00 €	3 682,00 €	7 105,00 €
ALSH - Mercredis	8 449,00 €	27 000,00 €	28 406,00 €	63 855,00 €
Accueil Périscolaire	15 020,00 €	41 400,00 €	21 161,00 €	77 581,00 €
Temps méridien			17 301,00 €	17 301,00 €
TOTAL	25 659,00 €	76 373,00 €	77 756,00 €	179 788,00 €

	Année scolaire 2026/2027			
	CAF	FAMILLES	COMMUNE	FAMILLES RURALES
ALSH - Vacances scolaires et péricentre février	730,00 €	2 693,00 €	3 682,00 €	7 105,00 €
ALSH - Vacances scolaires et péricentre avril	730,00 €	2 693,00 €	3 682,00 €	7 105,00 €
ALSH - Vacances scolaires et péricentre octobre	730,00 €	2 746,00 €	3 767,00 €	7 243,00 €
ALSH - Mercredis	8 449,00 €	27 450,00 €	29 229,00 €	65 128,00 €
Accueil Périscolaire	15 020,00 €	41 760,00 €	22 234,00 €	79 014,00 €
Temps méridien			17 605,00 €	17 605,00 €
TOTAL	25 659,00 €	77 342,00 €	80 199,00 €	183 200,00 €
	Total sur la durée du marché			
	CAF	FAMILLES	COMMUNE	FAMILLES RURALES
ALSH - Vacances scolaires et péricentre février	3 650,00 €	12 995,00 €	17 674,00 €	34 319,00 €

ALSH - Vacances scolaires et péricentre avril	3 650,00 €	12 995,00 €	17 674,00 €	34 319,00 €
ALSH - Vacances scolaires et péricentre octobre	3 650,00 €	13 204,00 €	18 008,00 €	34 862,00 €
ALSH - Mercredis	47 408,00 €	149 150,00 €	155 222,00 €	351 780,00 €
Accueil Périscolaire	84 279,00 €	228 320,00 €	99 231,00 €	411 830,00 €
Temps méridien	0,00 €	0,00 €	94 304,00 €	94 304,00 €
TOTAL	142 637,00 €	416 664,00 €	402 113,00 €	961 414,00 €

Convention d'occupation précaire et révocable - bâtiment Eléna - boulevard de Vaucouleurs
réf : D_2021_069

M. le Maire indique que Monsieur Vladimir GODOROJA a déposé un dossier de candidature pour la location du hangar dit « bâtiment Eléna » d'une superficie de 91,35 m² situé boulevard de Vaucouleurs.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de conclure avec Monsieur Vladimir GODOROJA, une convention d'occupation précaire, prérogative exorbitante de puissance publique, dérogoratoire aux dispositions édictées par la loi n°89-642 du 06 juillet 1989 sur les baux d'habitation afin de garantir que le locataire pourra quitter les lieux si une nouvelle affectation ou une vente du bâtiment se réalise prochainement.

La durée de la convention est prévue pour 1 an, à compter du 1^{er} décembre 2021, renouvelable tacitement, moyennant le paiement d'une redevance d'occupation de 350,00 € par mois.

Le recours à cette convention se justifie par la volonté de la commune à court ou moyen terme de redéfinir la destination de ce bien soit sous la forme d'une nouvelle affectation donnée à l'immeuble ou encore une vente de l'immeuble.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Fixe** le montant de la redevance mensuelle pour la location du bâtiment Eléna d'une superficie de 91,35 m² situé boulevard de Vaucouleurs à 350,00 € à compter du 1^{er} décembre 2021.

⇒ **Précise** que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice du coût de la construction ICC de l'INSEE.

⇒ **Précise** que pour garantir l'exécution de ses obligations, le locataire versera la somme de 350,00 €, représentant un mois de redevance en principal (article 10 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat). Ce dépôt, non productif d'intérêts, est indépendant des loyers, lesquels devront être régulièrement payés aux dates fixées, jusqu'au départ effectif du locataire. Il sera restitué au locataire en fin de jouissance, dans le mois suivant son départ, déduction faite, le cas

échéant, des sommes dûment justifiées restant dues au bailleur ou dont celui-ci pourrait être tenu pour responsable aux lieu et place du locataire. En aucun cas, le locataire ne pourra imputer le loyer et les charges, dont il est redevable, sur le dépôt de garantie.

⇒ **Précise** que le locataire aura l'obligation de prendre un contrat d'assurance pour l'occupation de ce hangar et la responsabilité civile.

Départ de Mme AUVRAY Virginie à 20h30mn.

Marché de requalification de voirie, travaux d'eau potable, enfouissement des réseaux et éclairage public boulevard du 15 août 1944 et reprise de bordures caniveaux rue Trianon et route de Villeneuve

réf : D_2021_070

Un marché de travaux a été conclu afin de réaliser des travaux de requalification de voirie, travaux d'eau potable, enfouissement des réseaux et éclairage public boulevard du 15 août 1944 et reprise de bordures caniveaux rue Trianon et route de Villeneuve.

Afin de tenir compte de prestations non prévues initialement mais répondant totalement à l'objet du marché :

Plus-value :

- Prolongation des trottoirs du boulevard du 15 août 1944 vers la route de Villeneuve (98 818 € HT).
- Modification des candélabres (6 165 € HT).

Un avenant concernant le lot n°1 VRD, doit être signé.

Avenant n°1 au lot n°1 VRD – Entreprise SAS EUROVIA Centre Loire :

Entreprise SAS EUROVIA Centre Loire	HT	TVA	TTC
Montant marché initial	702 674,50 €	140 534,90 €	843 209,40 €
PSE n°1	22 320,00 €	4 464,00 €	26 784,00 €
PSE n°2	9 825,50 €	1 965,10 €	11 790,60 €
Total marché de base	734 820,00 €	146 964,00 €	881 784,00 €
Avenant n°1	104 983,00 €	20 996,60 €	125 979,60 €
Montant total marché avec avenants n°1	839 803,00 €	167 960,60 €	1 007 763,60 € soit +14,29%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant financier n°1 au lot n°1 VRD avec l'entreprise SAS EUROVIA Centre Loire pour le montant défini ci-dessus.

Marché de travaux de mise en conformité accessibilité pour les personnes en situation de handicap - Programme 2019-2020-2021 - Phase 3 : Salle Coquillette, école maternelle, ESP, église, salle Yves C
réf : D_2021_071

Un marché de travaux de mise en conformité accessibilité pour les personnes en situation de handicap -Programme 2019-2020-2021 – Phase 3 : Salle Coquillette, école maternelle, ESP, église, salle Yves Carreau, gendarmerie, garderie, presbytère.

Afin de tenir compte de prestations non prévues initialement mais répondant totalement à l'objet du marché :

Plus-value :

- Enduit et chapeau muret de la rampe PMR du bâtiment GDA.

Un avenant concernant le lot n°1 VRD, doit être signé.

Avenant n°1 au lot n°1 VRD – Entreprise SAS EUROVIA Centre Loire :

Entreprise SAS EUROVIA Centre Loire	HT	TVA	TTC
Montant marché initial	44 000,00 €	8 800,00 €	52 800,00 €
Avenant n°1	3 470,00 €	694,00 €	4 164,00 €
Montant total marché avec avenants n°1	47 470,00 €	9 494,00 €	56 964,00 € soit +7,88%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant financier n°1 au lot n°1 VRD avec l'entreprise SAS EUROVIA Centre Loire pour le montant défini ci-dessus.

III. QUESTIONS DIVERSES

Complément de compte-rendu:

Monsieur le Maire :

- Lundi 15 novembre 2021, réunion des membres du conseil municipal, des artisans, commerçants et chefs d'entreprise à la salle des fêtes pour se présenter et pour annoncer le départ du président de l'union commerciale, Monsieur DUPRIEUX. L'objet de cette réunion étant de sensibiliser les acteurs économiques à la nécessité de trouver un nouveau président pour l'union commerciale.
- Colas va réintervenir pour quelques reprises sur les travaux de VRD pour lesquels Monsieur le Maire a constaté des défauts de mise en œuvre.

Madame Sylvie TALHOUARN :

- Interroge sur l'état d'avancée des recrutements de médecins. Monsieur le Maire précise que le médecin pressenti ne donne pas suite.

Monsieur Eric GUISET :

- Il faudrait penser à repeindre les jeux couverts de tags.
- Remercie tous les participants à la foire de la Toussaint.

Madame Mélanie GRAUX :

- La barrière et le revêtement du parc du boulevard du 15 août 1944 ne sont pas faciles d'utilisation notamment lorsque l'on a des poussettes. On a une impression de manque d'espace et il n'est pas possible d'accéder à l'espace de jeu avec les poussettes.

Monsieur Emmanuelle MILLET :

- Interroge Monsieur le Maire sur les reprises de grilles avaloirs qui devaient être reprises.

Madame Sophie LAURENT :

- Annonce la présence du Cinémobile samedi.

Madame Delphine GUICHARD :

- La collecte de la banque alimentaire aura lieu les 26, 27, 28 novembre. Va créer un Doodle pour que chacun puisse s'inscrire pour participer à la collecte.
- Le téléthon aura lieu les 3 et 4 décembre 2021.

Séance levée à: 22:30

M. Patrice VOISIN	Mme Odile PINET	M. Eric GUISET	Mme Delphine GUICHARD
Absent	Absent		
M. Sébastien ROJO	M. Denis JANISSON	Mme Sophie LAURENT	Mme Sylvie TALHOUARN
M. Emmanuel MILLET	M. Cyrille CHATEIGNER	Mme Virginie AUVRAY	Mme Mélanie GRAUX
Absent Ayant donné pouvoir à M. Emmanuel MILLET	Absente Ayant donné pouvoir à Mme Delphine GUICHARD	Absente	Absent Ayant donné pouvoir à M. Eric GUISET
M. Julien BRETON	Mme Pauline BENOIST	Mme Jessica DE MACEDO	M. Clément PADOVAN
Absent	Absente Ayant donné pouvoir à Mme Odile PINET		
M. Pierre-Henri GUERIN	Mme Anaïs GRAND-CLEMENT	M. Alain PICAULT	

En mairie, le 01/12/2021

Le Maire



Patrice VOISIN